Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 30/05/2024
ID : 060-216001743-20240530-DEC_2024_270-AR

LA VILLE CREIL
creil.fr

Décision SGA-DEC-2024-n°270
Objet : Création et réalisation de trois illustrations de brochures Communication visuelle physique et numérique Saison 2024-2025

Direction de la Culture – Grange à Musique

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à l'artiste Caroline LAGUERRE,
dans le cadre de la création et de la réalisation de trois illustrations de brochures pour la communication visuelle physique et numérique pour la saison 2024-2025, de la Grange à Musique à Creil.

Décide

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec l'artiste « Caroline LAGUERRE » pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser à l'artiste le montant fixé à 4 800€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil le 3 mai 2024

Jean-Claude VILLEMAIN

VILLE DE CREIL (OISE)

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Date de notification : 30 MAI 2004
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 30 MAI 2004